

Question : J'ai plusieurs questions concernant Sidi Ahmed Tidjani (ra) : Pourquoi le surnomme-t-on Abou-l-'Abbas et quel est son nom véritable ? Combien a-t-il eu d'enfants garçons et filles ? Existe-t-il une photo ou un portrait réel de lui ? Et quelle école de jurisprudence suivait-il ?

En ce qui concerne vos questions :

- Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) se nomme Ahmed fils de Mohammed fils de Mokhtar, c'est ainsi que l'on dénommait les personnes chez les Arabes en citant le nom de leur père et parfois de leur grand-père. Quant au nom "Tidjani" cela est un nom de tribu dont était originaire sa noble mère.

Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) est précédé aussi des termes « Abou-l-Abbas » dans beaucoup d'ouvrages, la cause est en fait qu'il s'agit là d'une règle chez les poètes et les écrivains arabes de faire précéder par le terme « Abou-l-'Abbas » tous ceux qui s'appellent "Ahmed" et cela n'est pas spécifique à Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret), tout comme il est d'usage aussi de faire précéder ceux qui s'appellent « Mohammed » par les termes « Abou 'Abdallah ».

- En ce qui concerne ses enfants, Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a eu 10 enfants : 6 garçons et 4 filles.

Les six garçons (qu'Allah les agrée) sont :

- Sidi Mohammed el Habib (le premier)
- Sidi Mokhtar
- Sidi Khalifa (mort en bas âge à Fès)
- Sidi Isma'il (mort en bas âge à Boussemghoune)
- Sidi Mohammed el Kebir
- Sidi Mohammed Seghir appelé Sidi Mohammed el Habib (le second)

Les quatre filles (qu'Allah les agrée) sont :

- Lalla Sa'diya
- Lalla Zayneb
- Lalla Fatima
- Lalla 'Aïcha

À son décès Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) ne laissa que deux enfants Sidi Mohammed el Kebir qui avait alors environ 18 ans et Sidi Mohammed el Habib qui en avait 15, quant aux autres ils moururent au cours de sa vie (qu'Allah les agrée tous).

Ils étaient tous deux demi-frères, l'un ayant pour mère la vertueuse Lalla Mabrouka et l'autre la pieuse Lalla M'barika (qu'Allah les agrée). Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a dit à leurs sujets : « **La maison bénie est celle qui contient Mabrouka et M'barika** » (Ifada Ahmediya).

- Sidi Mohammed el Kebir (qu'Allah l'agrée) :

- **Sa mère** : Lalla Mabrouka (servante affranchie)
- **Naissance** : A Boussemgoune (Ouest Algérien) aux environ de 1212 de l'Hégire /1797-1798 Ap J.C.
- **Décès** : Il mourut martyr avec 300 de ses proches en combattants les dirigeants turques de l'époque et leurs oppressions, cela se déroula dans la ville de Ghriss près de Mascara (Algérie) en 1238 H/ 1822-1823 Ap J.C, il avait environ 26 ans.
- **Ses enfants** : Il laissa deux filles, Lalla Fatima et Lalla Roqayya (qu'Allah les agrée). Cette dernière fut plus tard enterrée dans la tombe préparée pour son noble père à 'Aïn Madhi, car on n'avait pas retrouvé son corps après la bataille.

- Sidi Mohammed el Habib (qu'Allah l'agrée) :

- **Sa mère** : Lalla M'barika (servante affranchie)
- **Naissance** : Il est né à Fès en 1215 H / 1800-1801 Ap J.C
- **Décès** : Il décéda à 'Aïn Madhi le premier samedi de Joumada Thani en l'an 1269 H / 1853 Ap J.C alors âgé de 54 ans.
- **Ses enfants** (qu'Allah les agrée) : Pour les filles il y en a 11 de recensés et les garçons sont aux nombres de quatre :

- Sidi Khalifa : Il mourut à l'âge de quatre ans à 'Aïn Madhi.

- Sidi Ahmed 'Ammar : Après le décès de son noble père, il fut le premier de la descendance de Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) à recevoir le Khalifa général de la Tariqa une fois qu'il fut en âge de l'assumer. C'est lui qui épousa Aurélie Picard, Française de souche convertie à l'Islam. Il est enterré dans les jardins du palais de Kourdane non loin de 'Aïn Madhi.

- Sidi Mohamed el Bachir : Il hérita du Khalifa général de la Tariqa après son frère Sidi Ahmed 'Ammar. Il fut enterré non loin de son père à 'Aïn Madhi.

- Sidi Ahmed surnommé Ibn Habachiya : Il décéda du vivant de son père qui laissa la directive à être enterré avec lui dans la même tombe.

- Concernant la photo sachez qu'il n'en existe aucune de Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) ni portrait d'ailleurs, ni même de ses deux enfants (qu'Allah les agrée). Les premières photos de la famille Tidjani ont en effet commencé par ses petits-fils dont Sidi Ahmed 'Ammar (qu'Allah l'agrée) et d'ailleurs plusieurs personnes prétendent que c'est celle de Seïdina Ahmed Tidjani lui-même (qu'Allah sanctifie son précieux secret) alors que c'est inexact.

- Enfin, en ce qui concerne l'école de jurisprudence, il faut savoir que depuis son enfance Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a été formé et suivait les préceptes de l'école malikite dont il connaissait par cœur tous les livres de jurisprudence. Plus tard, une fois complété son éducation et acquis tous les différents domaines de la Loi, il avait atteint le degré rare de "Moujtahid" et il était en droit d'effectuer son propre effort d'interprétation sans avoir besoin de suivre une école particulière d'entre les écoles juridiques de l'islam sunnite (ce qu'on appelle le Taqlid). Malgré cela, par humilité, il s'est toujours référé au rite malikite sauf dans certains cas où il fit usage de son droit d'interprétation. Le cas de la Basmala en fait partie, car Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) recommanda de la réciter contrairement à ce qu'affirme l'avis dominant dans le rite malikite. Ainsi, il y a d'autres cas dans lesquels notre maître intervint.

Cela étant, il faut savoir que la Tariqa n'oblige aucunement les disciples de suivre une école de jurisprudence plus qu'une autre, ainsi il y a des disciples qui sont de rite Chafi'i, Maliki, Hanbali et Hanifi. À ce propos Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a expliqué, comme mentionné dans **Djawahirou-l-Ma'ani** : « **En ce qui concerne la divergence des savants de cette communauté, chacun d'entre eux emprunte un chemin d'entre les chemins de la prophétie, c'est à dire les savants Moujtahids dans la vérité, donc en sachant cela il n'est pas permis de critiquer l'un par rapport à un autre, car tout ce qu'ils détiennent est vérité et justesse, ainsi il n'y a que l'ignorant pour s'opposer à eux.** »

Par contre il est très recommandé aux disciples Tidjani d'imiter Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) comme pour le cas de la basmala, mais en prenant tout de même en compte que si cela n'a pas été respecté il n'y a aucune incidence concernant la validité du pacte dans la voie, ou de la prière, de même pour celui qui prie derrière un Imam ne prononçant pas à haute voix la basmala dans la prière canonique.

Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe

